

LES FORMES DE LA VIOLENCE

Au Québec, on identifie cinq formes de violence : verbale ; psychologique ; physique ; sexuelle et économique. En voici quelques exemples :

Violence verbale

La violence verbale c'est lorsque l'autre :

- Élève la voix pour vous intimider ;
- Crie ou hurle pour vous parler ;
- Vous insulte ;
- Vous rabaisse ;
- Vous menace ;
- Vous fait du chantage ;
- Vous interdit de sortir ;
- Vous donne des ordres ;
- Etc.

Par exemple : « Je t'interdis de la revoir et de lui parler. Ce n'est pas une amie pour toi! »

On néglige souvent de tenir compte de la violence verbale parce qu'elle semble moins grave, mais la violence verbale c'est aussi de la violence.

Violence psychologique

La violence psychologique c'est une suite d'attitudes et de propos méprisants qui humilient :

- Le dénigrement de votre intelligence ;
- Des critiques constantes sur votre façon de cuisiner ;
- Des reproches sur votre façon d'élever les enfants ;
- Des commentaires négatifs sur votre comportement en public ;
- Etc.

Par exemple : « Une chance que je suis là. Tu ne serais jamais capable de t'arranger toute seule! »

Le but est de dénigrer, de fragiliser, d'humilier et d'ébranler l'estime de soi de l'autre.

C'est un type de violence plus subtil et donc plus difficile à identifier.

Violence physique

La violence physique c'est lorsque l'autre vous :

- Frappe ;
- Gifle ;
- Donne des coups de poing ou des coups de pied ;
- Pousse ;
- Etc.

Par exemple : Votre conjoint vous pousse contre le mur, au bas d'un escalier ou vous « serre » un bras.

La violence physique intervient souvent quand les mots ou les pressions psychologiques n'ont pas atteint leur but. Ce type de violence est souvent combiné à la violence verbale et/ou psychologique.

Violence sexuelle

La violence sexuelle c'est lorsque l'on oblige son ou sa partenaire à :

- Avoir une relation sexuelle ;
- Regarder du matériel pornographique ;
- Se prostituer ;
- Se laisser insulter pendant l'acte sexuel ;
- Se laisser attacher ou mordre pendant l'acte sexuel ;
- Etc.

La violence sexuelle est la forme de violence conjugale que les victimes admettent le moins. Plusieurs croient encore que la femme doit remplir un devoir conjugal. Mais, personne n'est obligé d'avoir des relations sexuelles s'il n'en a pas envie, même si c'est avec son conjoint. Le viol existe à l'intérieur d'un couple.

Violence économique

La violence économique c'est lorsque que l'autre :

- Veut toujours contrôler votre budget ;
- Vous interdit d'acheter certains articles ;
- Vous reproche des achats que vous avez faits pour vous ou les enfants ;
- Vous interdit de travailler à l'extérieur de la maison ;
- Vous force à voler ;

- Vous oblige à le faire vivre ;
- Etc.

Par exemple : « C'est pour qui tu veux t'acheter une nouvelle robe? À qui tu veux plaire avec ça? »

C'est la forme de **violence conjugale** la plus méconnue puisque, au sens de la loi, elle existe seulement depuis 1983.

Source : © Gouvernement du Québec, 2015 Québec 